

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021 – HUIS CLOS

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume tenue conformément aux dispositions du Code municipal de cette province et à ses amendements. Séance tenue le **lundi 11 janvier à 19 h 30**.

001-01-2021 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume siège en séance ordinaire ce **lundi 11 janvier 2021 à 19 h 30** par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

| | |
|---|---------------------------------|
| Siège n° 1 : Mme Francine Julien | Siège n° 2 : M. Christian Lemay |
| Siège n° 3 : Mme Dominique Laforce | Siège n° 6 : M. Luc Chapdelaine |
| Siège n° 4 : M. Claude Lapolice arrivé à 19 h 39 | |

Assiste également à la séance sur place :

Siège n° 5 : M. Jocelyn Chamberland

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Absences motivées : aucune

Monsieur le maire, M. Robert Julien, préside cette séance.

Assiste également à la séance, par visioconférence :

Diane Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1-2021 du 6 janvier 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 15 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Christian Lemay, et résolu unanimement :

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. »

Assiste également à la séance :

Diane Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le maire, M. Robert Julien, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

Les questions diverses demeurent ouvertes.



ORDRE DU JOUR **SÉANCE DU 11 JANVIER 2021**

- 1 **ADMINISTRATION**
 - 1.1 Adoption du PV du 7 décembre 2020 et du PV extraordinaire du 21 décembre 2020;
 - 1.2 Liste des comptes payés et à payer décembre 2020 – janvier 2021;
 - 1.3 Adoption règlement 242-2020 : Taxation 2021;
 - 1.4 Résolution pour fixer le taux d'intérêts pour 2021;
 - 1.5 Résolution adoption de la liste des incompressibles 2021;
 - 1.6 Résolution adhésion à la FQM pour 2021;
 - 1.7 ~~Résolution paiement de Franchise dossier de réclamations Bell;~~
REPORTÉ
 - 1.8 Résolution paiement de la facture Énergère;
 - 1.9 Résolution dépôt demande de subvention Emploi d'été Canada 2021;
 - 1.10 Résolution programme d'aide aux familles : couches lavables;
 - 1.11 Résolution proclamation de la persévérance scolaire 15 au 19 février 2021;
 - 1.12 Avis de motion et dépôt de projet de règlement d'emprunt 243-2021 décrétant une dépense de 1 500 000 \$;
 - 1.13 Résolution demande de soutien à la RGMR pour le PGMR;
- 2 **SÉCURITÉ INCENDIE – SÉCURITÉ CIVILE**
 - 2.1 AUCUN POINT
- 3 **PREMIERS RÉPONDANTS**
 - 3.1 AUCUN POINT
- 4 **VOIRIE**
 - 4.1 AUCUN POINT
- 5 **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 5.1 Résolution renouvellement entente Aquatech 2021;
 - 5.2 Résolution renouvellement offre de service Eurofins 2021;
- 6 **URBANISME, ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT**
 - 6.1 Résolution révision des règlements d'urbanisme;

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

7 **LOISIRS ET CULTURE**

7.1 AUCUN POINT

8 **QUESTIONS DIVERSES ET CORRESPONDANCE**

8.1 MADA;

8.2 Résolution mandat de représentation auprès du MDDELCC;

8.3 Éclairage bâtiment;

9 **PÉRIODE À L'ASSISTANCE**

10 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

002-01-2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

ADMINISTRATION

003-01-2021 1.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2020

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Christian Lemay, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre et de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020 avec la correction de la résolution 256-12-2020, que le montant des revenus de taxes foncières pour 2021 soit de 1 2696 382 \$ et que le montant des revenus de transfert soit de 134 017 \$ pour un total des revenus de 2 052 253 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

004-01-2021 1.2 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS (DÉCEMBRE 2020) ET À PAYER (JANVIER 2021)

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 11 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 005-01-2020 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Christian Lemay, appuyé par Mme Francine Julien, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver le paiement des comptes tels que présentés :

| | |
|-------------------------|--------------|
| Total investissements : | 0 \$ |
| Total incompressibles : | 49 351,07 \$ |
| Total des salaires : | 25 769,09 \$ |

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

Total à payer : 61 748,66 \$
Grand total des déboursés : **136 868,82 \$**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

005-01-2021 1.3 RÉSOLUTION ADOPTION RÈGLEMENT 242-2020 : TAXATION 2021

RÈGLEMENT NO 242-2020

**RÈGLEMENT NUMÉRO 242-2020 – RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2021 ET LEURS CONDITIONS DE PERCEPTION**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 7 décembre 2020 par Mme Dominique Laforce;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, **APPUYÉ PAR** M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu qu'un règlement portant le numéro 242-2020 soit adopté et qu'il y soit statué et décrété par ce même règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 – TARIFICATION – TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

Une taxe foncière générale est imposée et sera prélevée, pour l'année 2021, sur tous les immeubles imposables de la municipalité sur la base de leur valeur portée au rôle d'évaluation fixée à 186 174 000 \$, à raison de 0,6926 \$ par tranche de cent dollars (100 \$) de ladite valeur, afin de payer toutes les dépenses non visées par les articles subséquents dans le présent règlement.

ARTICLE 2 – TARIFICATION COMPENSATOIRE – COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

(Code 201-211-221-231-241)

Une tarification compensatoire est imposée et sera exigée, pour l'année 2021, à toutes les unités de logement de la municipalité afin de payer les frais de collecte, de transport et de disposition des matières résiduelles, ainsi que les coûts d'administration de ce service. Cette compensation est fixée comme suit :

| | | |
|-----------------------------------|-----------|-----------|
| Un logement résidence permanente | 1 unité | 157,50 \$ |
| Un logement résidence saisonnière | 1/2 unité | 78,75 \$ |
| Un commerce représentant | 2 unités | 315,00 \$ |
| Une industrie représentant | 3 unités | 472,50 \$ |

Pour les résidences, le tarif de base unitaire comprend les frais de collecte, de transport et de disposition d'un bac noir, d'un ou deux bacs verts et d'un bac brun.

Pour les résidences, les commerces et industries qui possèdent plus d'un bac noir, les bacs excédentaires seront facturés au tarif de 157,50 \$.

Pour les immeubles possédant un conteneur surdimensionné, la contribution pour ce service, à raison du tarif de base unitaire de 157,50 \$, est répartie comme suit :

| | | |
|-------------------------|-----------|---------------------|
| 2 verges (Déchets) | 6 unités | 945,00 \$ |
| 4 verges (Déchets) | 8 unités | 1 260,00 \$ |
| 6 verges (Déchets) | 9 unités | 1 417,50 \$ |
| 8 verges (Déchets) | 10 unités | 1 575,00 \$ |
| 2 verges (Récupération) | 3 unités | 472,50 \$ |
| 4 verges (Récupération) | 5 unités | 787,50 \$ |
| 6 verges (Récupération) | 6 unités | 945,00 \$ |
| 8 verges (Récupération) | 7 unités | 1 1102,50 \$ |

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

ARTICLE 3 – TARIFICATION – AQUEDUC MUNICIPAL ST-GUILLAUME

TARIFICATION – SERVICE D’EAU POTABLE – AQUEDUC MUNICIPAL ST-GUILLAUME

(code 99)

Une tarification compensatoire est imposée et sera exigée, pour l’année 2021, à toutes les propriétés du secteur concerné par le traitement et la distribution de l’eau potable de l’aqueduc municipal, à raison de **125,00 \$** par unité de consommation minimum par logement, commerce et industrie desservi. Pour toute consommation supplémentaire de l’année précédente, un montant de **0,63 \$** par mètre cube d’eau supplémentaire sera exigé.

ARTICLE 4 – TAXES – AQUEDUC RÉGIE AQUEDUC RICHELIEU CENTRE – R.A.R.C.

TARIFICATION – SERVICE D’EAU POTABLE – AQUEDUC R.A.R.C.

(code 98)

Une tarification compensatoire est imposée et sera exigée, pour l’année 2021, à toutes les propriétés du secteur concerné par le traitement et la distribution de l’eau potable de la Régie d’Aqueduc Richelieu Centre, à raison de 135,00 \$ par unité de consommation minimum par logement, commerce et industrie desservi. Pour toute consommation supplémentaire de l’année précédente, un montant de **0,71 \$** par mètre cube d’eau supplémentaire sera exigé.

ARTICLE 5 – USINE D’ÉPURATION

TARIFICATION – SERVICE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRILAIT

(code 310)

Une tarification compensatoire est imposée et sera exigée, pour l’année 2021, à la Société Coopérative Agrilait, pour un montant de **116 509,17 \$**.

TARIFICATION – SERVICE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – UNITÉ DESSERVIE

(Code 301-311)

Une tarification compensatoire est imposée et sera exigée, pour l’année 2021, par unité desservie par le réseau de traitement des eaux usées, un logement, un commerce et une industrie représentant une (1) unité, à raison de **170 \$** par unité desservie.

À l’exception de l’article 2 du règlement 251-91 :

- Pour une maison d’éducation, une école, un établissement scolaire, un couvent, un collège, un orphelinat ou tout autre établissement du même genre, 4 unités seront imposées;
- Pour la Fabrique et tout autre établissement lui appartenant, 3 unités seront imposées;
- Pour un hôtel, un motel, une auberge ou une maison de chambres, 3 unités seront imposées;
- Pour un restaurant, une cantine et tout autre établissement de ce genre, 2 unités seront imposées.

ARTICLE 6 – TARIFICATION – ÉGOUTS 2008 – FRONTAGE

TARIFICATION – SERVICE DE LA DETTE – RÈGLEMENT D’EMPRUNT NUMÉRO 128-1-2008

(code : 111)

Une tarification compensatoire est imposée et sera exigée, pour l’année 2021, à tous les immeubles imposables desservis par le réseau d’égout du secteur concerné par le remboursement de la dette du **règlement d’emprunt numéro 128-1-2008**, à raison de **14,82 \$** par mètre de l’étendue en front de ces immeubles.

ARTICLE 7 – TARIFICATION – INSTALLATIONS SEPTIQUES

TARIFICATION – VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

(code : 700)

Une tarification compensatoire est imposée et sera exigée, pour l’année 2021, à tous les propriétaires d’une résidence isolée, pour la vidange, le transport et le traitement des boues de fosses septiques, au montant de **79,72 \$**, le tout en conformité avec le règlement numéro 134-2008.

TARIFICATION – ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES TERTIAIRES (UV)

Une tarification compensatoire est imposée et sera exigée, pour l’année 2021, à tous les propriétaires qui bénéficieront du service d’entretien des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées de type « Traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet », selon les tarifs suivants :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume

| | |
|---|-----------|
| A) Système Bionest, modèle SA-3 à SA-6 | 121,01 \$ |
| B) Système Bionest, modèle SA-6C27 et SA-6C32 | 238,49 \$ |
| C) Système Bionest, modèle SA-3D à SA-6D | 265,92 \$ |
| D) Système Bionest, modèle SA-6C27D et SA-6C32D | 344,55 \$ |

Le tout en conformité avec le règlement numéro 184-2014.

ARTICLE 8 – MODALITÉS DE PAIEMENT

Les modalités de paiement des taxes, compensations et tarifs prévus au présent règlement sont les suivantes :

- 1- Tout compte de taxes, compensation ou tarif dont le total est inférieur à 300 \$ est exigible en un (1) seul versement payable au plus tard à la date fixée pour le premier versement.
- 2- Tout compte de taxes, compensation ou tarif dont le total est égal ou supérieur à 300 \$ pourra être payé en trois versements égaux, soit le 3 mars 2021, le 3 juin 2021 ainsi que le 3 septembre 2021.
- 3- Toute quote-part payable à la MRC de Drummond pour le coût des travaux d'entretien de cours d'eau dont le total est égal ou supérieur à 300 \$ pourra être payée en trois versements égaux :
 - 1^{er} versement : le 30^e jour après la date de facturation indiquée au compte;
 - 2^e versement : le 45^e jour après la date d'exigibilité du premier versement;
 - 3^e versement : le 45^e jour après la date d'exigibilité du versement précédent.

Les textes du budget et du règlement de taxation seront publiés dans l'Info Saint-Guillaume du mois de février 2021.

ARTICLE 9 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement abroge tous les règlements antérieurement en vigueur dans la Municipalité en regard du budget, des taxes et des tarifs de compensation et entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents, le 11 janvier 2021.

006-01-2021 1.4 RÉSOLUTION ADOPTION TAUX D'INTÉRÊTS 2021

CONSIDÉRANT le règlement 242-2020, taxation 2021;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'intérêt est fixé par résolution en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Christian Lemay, appuyé par M. Luc Chapdelaine, et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le taux d'intérêts soit fixé à 12 % pour l'année 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

007-01-2021 1.5 RÉSOLUTION ADOPTION DES INCOMPRESSIBLES 2021

CONSIDÉRANT QUE des dépenses sont à payer tout au long de l'année pour différentes factures, versements ou contributions financières dont le fournisseur, la périodicité ou la date de paiement ainsi que le montant à payer sont déjà connus en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Luc Chapdelaine, appuyé par Mme Dominique Laforce, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer tous les paiements relatifs aux dépenses suivantes, dites dépenses incompressibles, et ce, selon les modalités prévues par chacun de ces organismes :

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

- Dépenses autorisées et stipulées au règlement numéro 210-2016 – Règlement de Délégation de pouvoir;
- Dépenses périodiques qui doivent être effectuées en vertu du contrat de location d'équipement;
- Dépenses de nature incompressible;
- Dépenses décrites au tableau suivant :

| Fournisseurs | JANVIER | FÉVRIER | MARS |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|
| Banque Nationale - Capital + Intérêts | - \$ | | - \$ |
| CRSTG (Loisirs) - Subvention 2021 | 25 000,00 \$ | | |
| Bibliothèque - Subvention 2021 | 5 000,00 \$ | | |
| Trans. Daniel Plamondon - Déneigement | 19 947,88 \$ | 19 947,88 \$ | 19 947,88 \$ |
| Marie-Pierre Hamel - Info St-Guillaume | - \$ | 500,00 \$ | 500,00 \$ |
| Karine Trudel - coll. Info St-Guill. | - \$ | 175,00 \$ | 175,00 \$ |
| Info collaborateurs (aux 2 mois) : Marie-Pierre Hamel, Évelyne Sabourin, Karine Duchesne, Nadia Desjarlais, Marie Crépeau, Amélie Pépin, Marie-Hélène Gravel, Audrey Tessier, Marie-Ève Perreault, Mélanie Rochefort, Johanne St-Onge, Amélie Jodoin | | 375,00 \$ | |
| MRC Drummond – Quote-part 2021 | 16 677,59 \$ | 7 697,62 \$ | 7 697,62 \$ |
| Ville de Drummondville - Entente loisirs et culture (entente 2020-2023) | | | |
| Sûreté du Québec | | | |
| Havre du Collège (entente de location) | 1 149,75 \$ | | |
| RGMR - Quote-part 2020 | 12 370,33 \$ | 12 370,33 \$ | 12 370,33 \$ |
| SPAD - Contrat | 2 091,28 \$ | | |
| Timbreuse (trimestriel) - Contrat (2021 à 2025) | 80,88 \$ | | |
| Renflouement timbreuse (verser si nécessaire) | 344,93 \$ | 344,93 \$ | 344,93 \$ |
| Greco (<i>loc. photocopieur</i>) - Contrat 2021-2025 | 111,64 \$ | 111,64 \$ | 111,64 \$ |
| | | | |
| TOTAL | 82 774,28 \$ | 41 522,40 \$ | 41 147,40 \$ |

| Fournisseurs | AVRIL | MAI | JUIN |
|---------------------------------------|-------|-----|--------------|
| Banque Nationale - Capital + Intérêts | | | 71 160,30 \$ |
| CRSTG (Loisirs) - Subvention 2021 | | | 25 000,00 \$ |
| Bibliothèque - Subvention 2021 | | | 5 000,00 \$ |

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

| | | | |
|---|---------------------|---------------------|----------------------|
| Trans. Daniel Plamondon - Déneigement | 19 947,88 \$ | 19 947,88 \$ | 19 947,88 \$ |
| Marie-Pierre Hamel - Info St- Guillaume | 500,00 \$ | 500,00 \$ | 500,00 \$ |
| Karine Trudel - coll. Info St-Guill. | 175,00 \$ | 175,00 \$ | 175,00 \$ |
| Info collaborateurs (aux 2 mois) : Marie-Pierre Hamel, Évelyne Sabourin, Karine Duchesne, Nadia Desjarlais, Marie Crépeau, Amélie Pépin, Marie-Hélène Gravel, Audrey Tessier, Marie-Ève Perreault, Mélanie Rochefort, Johanne St-Onge, Amélie Jodoin | 750,00 \$ | | 750,00 \$ |
| MRC Drummond – Quote-part 2021 | 7 697,62 \$ | 7 697,62 \$ | 7 697,62 \$ |
| Ville de Drummondville - Entente loisirs et culture (entente 2020-2023) | | | 40 143,13 \$ |
| Sûreté du Québec | | | 82 693,50 \$ |
| Havre du Collège (entente de location) | | | 1 149,75 \$ |
| RGMR - Quote-part 2020 | 12 370,33 \$ | 12 370,33 \$ | 12 370,33 \$ |
| SPAD - Contrat | | | 2 091,28 \$ |
| Timbreuse (trimestriel) - Contrat (2021 à 2025) | 80,88 \$ | | |
| Renflouement timbreuse (verser si nécessaire) | 344,93 \$ | 344,93 \$ | 344,93 \$ |
| Greco (<i>loc. photocopieur</i>) - Contrat 2021-2025 | 111,64 \$ | 111,64 \$ | 111,64 \$ |
| | | | |
| TOTAL | 41 978,28 \$ | 41 147,40 \$ | 269 135,36 \$ |

| Fournisseurs | JUILLET | AOÛT | SEPTEMBRE |
|--|----------------|-------------|------------------|
| Banque Nationale - Capital + Intérêts | | | - \$ |
| CRSTG (Loisirs) - Subvention 2021 | | | |
| Bibliothèque - Subvention 2021 | | | |
| Trans. Daniel Plamondon - Déneigement | | | |
| Marie-Pierre Hamel - Info St- Guillaume | - \$ | - \$ | 500,00 \$ |
| Karine Trudel - coll. Info St-Guill. | - \$ | - \$ | 175,00 \$ |

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

| | | | |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| Info collaborateurs (aux 2 mois) : Marie-Pierre Hamel, Évelyne Sabourin, Karine Duchesne, Nadia Desjarlais, Marie Crépeau, Amélie Pépin, Marie-Hélène Gravel, Audrey Tessier, Marie-Ève Perreault, Mélanie Rochefort, Johanne St-Onge, Amélie Jodoin | | | |
| MRC Drummond – Quote-part 2021 | 7 697,62 \$ | 7 697,62 \$ | 7 697,62 \$ |
| Ville de Drummondville - Entente loisirs et culture (entente 2020-2023) | | | |
| Sûreté du Québec | | | |
| Havre du Collège (entente de location) | | | |
| RGMR - Quote-part 2020 | 12 370,33 \$ | 12 370,33 \$ | 12 370,33 \$ |
| SPAD - Contrat | | | |
| Timbreuse (trimestriel) - Contrat (2021 à 2025) | 80,88 \$ | | |
| Renflouement timbreuse (verser si nécessaire) | 344,93 \$ | 344,93 \$ | 344,93 \$ |
| Greco (<i>loc. photocopieur</i>) - Contrat 2021-2025 | 111,64 \$ | 111,64 \$ | 111,64 \$ |
| | | | |
| TOTAL | 20 605,41 \$ | 20 524,52 \$ | 21 199,52 \$ |

| Fournisseurs | OCTOBRE | NOVEMBRE | DÉCEMBRE |
|---|-----------|-----------|--------------|
| Banque Nationale - Capital + Intérêts | | | 14 027,80 \$ |
| CRSTG (Loisirs) - Subvention 2021 | | | |
| Bibliothèque - Subvention 2021 | | | |
| Trans. Daniel Plamondon - Déneigement | | | |
| Marie-Pierre Hamel - Info St-Guillaume | 500,00 \$ | 500,00 \$ | 500,00 \$ |
| Karine Trudel - coll. Info St-Guill. | 175,00 \$ | 175,00 \$ | 175,00 \$ |
| Info collaborateurs (aux 2 mois) : Marie-Pierre Hamel, Évelyne Sabourin, Karine Duchesne, Nadia Desjarlais, Marie Crépeau, Amélie Pépin, Marie-Hélène Gravel, Audrey Tessier, Marie-Ève Perreault, Mélanie Rochefort, Johanne St-Onge, Amélie Jodoin | 750,00 \$ | | 750,00 \$ |

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

| | | | |
|---|----------------------|---------------------|---------------------|
| MRC Drummond – Quote-part 2021 | 7 697,62 \$ | 7 697,62 \$ | - \$ |
| Ville de Drummondville - Entente loisirs et culture (entente 2020-2023) | | | |
| Sûreté du Québec | 82 693,50 \$ | | |
| Havre du Collège (entente de location) | | | |
| RGMR - Quote-part 2020 | 12 370,33 \$ | 12 370,33 \$ | 12 370,33 \$ |
| SPAD - Contrat | | | |
| Timbreuse (trimestriel) - Contrat (2021 à 2025) | 80,88 \$ | | |
| Renflouement timbreuse (verser si nécessaire) | 344,93 \$ | 344,93 \$ | 344,93 \$ |
| Greco (<i>loc. photocopieur</i>) - Contrat 2021-2025 | 111,64 \$ | 111,64 \$ | 111,64 \$ |
| | | | |
| TOTAL | 104 723,91 \$ | 21 199,52 \$ | 28 279,70 \$ |

| Fournisseurs | TOTAL incom. 2021 |
|---|--------------------------|
| Banque Nationale - Capital + Intérêts | 85 188,10 \$ |
| CRSTG (Loisirs) - Subvention 2021 | 50 000,00 \$ |
| Bibliothèque - Subvention 2021 | 10 000,00 \$ |
| Trans. Daniel Plamondon - Déneigement | 119 687,25 \$ |
| Marie-Pierre Hamel - Info St-Guillaume | 4 500,00 \$ |
| Karine Trudel - coll. Info St-Guill. | 1 575,00 \$ |
| Info collaborateurs (aux 2 mois) : Marie-Pierre Hamel, Évelyne Sabourin, Karine Duchesne, Nadia Desjarlais, Marie Crépeau, Amélie Pépin, Marie-Hélène Gravel, Audrey Tessier, Marie-Ève Perreault, Mélanie Rochefort, Johanne St-Onge, Amélie Jodoin | 3 375,00 \$ |
| MRC Drummond – Quote-part 2021 | 93 653,79 \$ |
| Ville de Drummondville - Entente loisirs et culture (entente 2020-2023) | 40 143,13 \$ |
| Sûreté du Québec | 165 387,00 \$ |
| Havre du Collège (entente de location) | 2 299,50 \$ |

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

| | |
|--|----------------------|
| RGMR - Quote-part 2020 | 148 444,00 \$ |
| SPAD - Contrat | 4 182,56 \$ |
| Timbreuse (trimestriel) - Contrat (2021 à 2025) | 323,54 \$ |
| Renflouement timbreuse (verser si nécessaire) | 4 139,16 \$ |
| Greco (<i>loc. photocopieur</i>) - Contrat 2021-2025 | 1 339,69 \$ |
| | |
| TOTAL | 734 237,72 \$ |

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

008-01-2021 1.6 RÉSOLUTION ADHÉSION A LA FQM POUR 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre de la Fédération québécoise des municipalités depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite des services offerts par la FQM;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Christian Lemay, il est résolu d'adhérer à la FQM au montant de 1 867,72 \$ plus taxes pour l'année 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

1.7 RÉSOLUTION PAIEMENT FRANCHISE DOSSIER DE RÉCLAMATION BELL CANADA

REPORTÉ

009-01-2021 1.8 RÉSOLUTION PAIEMENT DE FACTURE ÉNERGÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a conclu une entente avec la FQM pour l'appel d'offre pour le remplacement de luminaires de rue, résolution 085-05-2019;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offre fut remporté par Énergère inc.;

CONSIDÉRANT QU'Énergère inc. a fait l'étude de faisabilité pour la conversion des luminaires de rue à l'éclairage au DEL et conclu que la Municipalité retirerait un grand avantage à faire la conversion;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a autorisé Énergère inc. à faire la conversion des luminaires de rue, résolution 156-09-2020;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet est de 36 918,657 \$ pour les mesures contractuelles et de 6 168,23 \$ pour les mesures accessoires, pour un total de 43 086,90 \$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont terminés;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien,

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

il est résolu de payer la facture F-00202 au montant de 37 095,56 \$ plus taxes, **QU'UN** montant de 1 869,61 \$ a été crédité à la facture originale de 43 086 \$, **QU'UN** montant de 4 308,69 \$ est retenu pour la promesse de performance après validation; et de payer la dépense avec le surplus libre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

010-01-2021 1.9 RÉSOLUTION DEMANDE DE SUBVENTION EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2021

CONSIDÉRANT QU'une subvention pour un emploi étudiant pour l'été est disponible;

CONSIDÉRANT QU'IL Y a un besoin à la Municipalité pour deux emplois durant l'été;

SUR PROPOSITION de M. Christian Lemay, appuyée par Mme Francine Julien, il est résolu d'autoriser Diane Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à déposer un demande de subvention pour Emploi d'été Canada 2021 pour 2 étudiants.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

011-01-2021 1.10 RÉSOLUTION PROGRAMME D'AIDE AUX FAMILLES : COUCHES LAVABLES

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est résolu :

- de verser aux familles ayant un enfant de moins de 12 mois résidant sur le territoire de la municipalité, à titre de compensation financière dans le cadre de l'exercice 2021, cinquante pour cent (50 %) des frais encourus, excluant les taxes et les frais de transport, pour l'achat de couches lavables et réutilisables, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 100 \$ par enfant;
- qu'à titre de pièces justificatives, les familles devront présenter la (les) facture(s) originale(s) détaillée(s) et payée(s), une preuve de résidence ainsi qu'un document indiquant la date de naissance de l'enfant;
- que les factures soient présentées dans un délai de trois (3) mois suivant l'achat;
- qu'un contrat d'engagement à utiliser les couches lavables soit signé par le demandeur;
- qu'une publicité présentant ce nouveau programme soit publiée dans l'Info Saint-Guillaume ainsi que sur le panneau lumineux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

012-01-2021 1.11 RÉSOLUTION PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 15 AU 19 FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT QUE le contexte pandémique fragilise l'équilibre et les repères qui stabilisent les jeunes et adultes durant leur parcours scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les mesures sociosanitaires agissent défavorablement sur l'engagement et la motivation des jeunes et des adultes en formation, augmentent leur anxiété, accentuent l'isolement et limitent les contacts avec leurs pairs et que ces conséquences ont des effets à court, à moyen et certainement à long terme sur la persévérance scolaire et la réussite éducative des étudiants centricois;

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

CONSIDÉRANT QUE, malgré la situation pandémique, la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des *Journées de la persévérance scolaire*;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de cette édition centricoise des *Journées de la persévérance scolaire*, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes et d'adultes obtiennent un premier diplôme ou une première qualification;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Luc Chapdelaine,
IL EST RÉSOLU de déclarer que la Municipalité de Saint-Guillaume appuie les *Journées de la persévérance scolaire 2021* par cette résolution.

Lors des *Journées de la persévérance scolaire* du 15 au 19 février 2021, nous nous engageons aussi

- à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire;
- à participer au mouvement d'encouragement régional TOPE LÀ !

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

1.12 AVIS DE MOTION ET DEPOT DE PROJET DE RÈGLEMENT 243-2021 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 500 000 \$ POUR FINANCER LA RÉFECTION DES RUES ST-CHARLES, ST-JOSEPH, ST-AMABLE, DU COLLEGE, ROSE-DE-LIMA (EN PARTIE), ST-BASILE, ST-PHILIPPE, ST-FRANCOIS-XAVIER, ST-VINCENT

Il est, par la présente, donné par M. Jocelyn Chamberland

- un avis de motion selon lequel sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 243-2021 décrétant un emprunt de 1,5 millions de dollars pour l'exécution des travaux de réfection des rues St-Charles, St-Joseph, St-Amable, Du Collège, Rose-de-Lima (en partie), Saint-Basile, St-Philippe, St-François-Xavier et St-Vincent;
- et déposé le projet de règlement numéro 243-2021 intitulé : Projet de règlement pour un Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 1,5 millions de dollars pour la réfection des rues citées plus haut.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

RÈGLEMENT 243-2021

Règlement numéro 243-2021 décrétant une dépense de 1,5 millions de dollars et un emprunt de 1,5 millions de dollars pour la réfection des rues St-Charles, St-Joseph, St-Amable, Du Collège, Rose-de-Lima, Saint-Basile, St-Philippe, St-François-Xavier et St-Vincent.

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 11 janvier 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Le conseil décrète ce qui suit :

- ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à procéder aux travaux de réfection des rues St-Charles, St-Joseph, Du Collège, Rose-de-Lima, Saint-Basile, St-Philippe, St-François-Xavier et St-Vincent selon les plans et devis préparés par le service d'ingénierie de la FQM, portant les numéros [REDACTÉ], en date du [REDACTÉ], incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tels qu'ils apparaissent dans l'estimation détaillée préparée par la FQM, en date du [REDACTÉ], lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».
- ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1,5 millions de dollars pour les fins du présent règlement.
- ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1,5 millions de dollars sur une période de **20 ans**.
- ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
- ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.
- Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.
- ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

013-01-2021 1.13 RÉSOLUTION DEMANDE DE SOUTIEN A LA RGMR POUR LA RÉVISION DU PGMR

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la révision du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC Drummond, celle-ci demande aux municipalités d'indiquer des actions à poser dans les prochaines années afin de diminuer l'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs actions pourraient être élaborées en collaboration avec la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-St-François (RGMR) afin d'avoir un impact plus grand;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités de la MRC font partie de la RGMR;

CONSIDÉRANT QUE c'est la Régie qui demande et reçoit les subventions sur la performance;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est résolu de suggérer à la RGMR de tenir une rencontre avec la MRC Drummond et les municipalités membres afin de collaborer et d'établir des

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

actions à inscrire à la Révision du PGMR et ainsi travailler en équipe dans le but de maximiser les retombées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

INCENDIE

2.1 AUCUN POINT

PREMIER RÉPONDANT

3.1 AUCUN POINT

VOIRIE

4.1 AUCUN POINT

HYGIÈNE DU MILIEU

014-01-2021 5.1 RÉSOLUTION RENOUVELLEMENT ENTENTE DE SERVICE AVEC AQUATECH POUR 2021

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur la qualité de l'eau potable (chapitre Q-2, r. 40) exige que, pour les installations municipales desservant une clientèle résidentielle, l'opération et le suivi du fonctionnement des installations soient assurés par une personne reconnue compétente;

CONSIDÉRANT QU'Aquatech, société de gestion de l'eau, possède les compétences et offre le service;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Christian Lemay, il est résolu d'accepter la proposition 20201277 d'Aquatech pour faire l'opération et le suivi du fonctionnement des installations, tels que décrits dans l'offre, pour un montant de 2 919,75 \$ par mois, plus taxes, pour 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

015-01-2021 5.2 RÉSOLUTION RENOUVELLEMENT OFFRE DE SERVICE EUROFINIS POUR 2021

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Eurofins n° C-27739;

CONSIDÉRANT QUE cette offre est en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;

SUR PROPOSITION de M. Christian Lemay, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de services de la firme Eurofins n° C-27739 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 afin d'effectuer les analyses laboratoires des boues et des eaux usées. Il est aussi résolu d'autoriser Mme Diane Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité, ladite offre de services.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

URBANISME ET ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT

016-01-2021 6.1 RÉSOLUTION REFORTE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la résolution 257-07-2014 mandatait M. Jacques Métivier pour la refonte des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les travaux furent arrêtés en 2016 et repris en 2019;

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

CONSIDÉRANT QUE la résolution 117-05-2019 prolonge le dépôt de la refonte des règlements au 25 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 145-08-2020 prolonge le dépôt de la refonte des règlements au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la facture F-1395, en date du 24 juillet au montant de 4 000 \$ plus taxes, n'a toujours pas été payée;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Claude Lapolice, il est résolu que la facture de 4 000 \$ plus taxes due à M. Jacques Métivier lui soit payée après réception d'une première version complète avec la vérification des annotations de la Municipalité, incluant règlements, plans de zonage, etc.; qu'une planification des prochaines étapes avec un échéancier soit fournie et qu'un montant budgétaire soit établi pour les travaux non facturés et les travaux à réaliser pour le dépôt final.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

LOISIRS ET CULTURE

7.1 AUCUN POINT

QUESTIONS DIVERSES ET CORRESPONDANCE

8.1 MADA

Mme Francine Julien, représentante du comité MADA, demande au conseil de pouvoir publier le questionnaire des besoins des aînés dans l'info St-Guillaume. Le conseil n'émet pas d'objection.

017-01-2021

8.2 RÉSOLUTION MANDAT DE REPRÉSENTATION AUPRÈS DU MDDELCC POUR LE DOSSIER AGRILAIT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Guillaume souhaite demander un avis préliminaire au MDDELCC pour la possibilité d'augmenter le débit et les charges à l'usine de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le MDDELCC demande que la Municipalité soit représentée par un ingénieur ou un autre professionnel;

CONSIDÉRANT QUE Stantec travaille déjà sur le dossier de possibilité d'augmentation du débit et des charges à l'usine de traitement des eaux usées;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est résolu de mandater la firme-conseil Stantec pour représenter la Municipalité de Saint-Guillaume auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

018-01-2021

8.3 RÉSOLUTION REMPLACEMENT LUMIÈRES EXTÉRIEURES BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT QUE des lumières extérieures sur le bâtiment sont défectueuses;

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de l'éclairage extérieur permettrait des économies d'énergie;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce,

il est résolu d'autoriser le remplacement de l'éclairage extérieur tel que décrit dans la soumission faite par F. Dugas Électrique en date du 10 janvier 2021 au montant de 2 885,00 \$ plus taxes et que le remplacement consiste à remplacer 7 projecteurs montés sur conduits, un luminaire mural et un luminaire au sodium.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

PÉRIODE A L'ASSISTANCE

9.1 La période de questions n'a pas eu lieu comme prévu par la loi, C.M. article 150, période de crise sanitaire, zone rouge. Les citoyens sont invités à communiquer leurs questions par le biais du site Internet.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

019-01-2021 10.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par Mme Francine Julien de lever la séance à 20 h 15.

M. Robert Julien
Maire

Diane Martineau, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le _____